



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

COMMUNE DE VIRSON
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 21/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 21/09/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr VIENNE Virgil.

Absents excusés : Mr COUSSOT François-Xavier, Mme LE BRANCHU Sophie *a donné pouvoir à Mme GOUINAUD Claudie*, Mr PILLAUD Thierry

Absents :

Secrétaire de séance : Mme FRANCHET Véronique

Secrétaire auxiliaire : BOULAN Aurélie

Ordre du Jour :

Mr MOREAU Richard ouvre le conseil et donne l'ordre du jour :

- 1- Élection du secrétaire de séance
- 2- Approbation PV du 06 juillet 2026
- 3- Finances : créance de mise en non-valeur
- 4- Réseaux : signature de la convention avec Orange pour l'effacement des réseaux dans le lieu-dit les Roulières
- 5- Voirie : Choix des luminaires situés au Bois de l'Encens
- 6- Environnement : délibération concernant le développement éolien sur le territoire communal
- 7- Eau 17 : Présentation des rapports eau 17 de l'année 2025
- 8- Questions diverses



Ordre du Jour :

Mr le Maire informe le conseil de la présence de Vanessa, une stagiaire en formation de secrétaire générale de mairie. Il explique qu'elle sera présente en mairie régulièrement jusqu'en décembre 2026. Il lui demande de se présenter.

Elle remercie Mr le Maire et la secrétaire générale de mairie pour leur accueil. Elle explique que cette formation lui permettra d'avoir les bases afin d'exercer le métier de secrétaire générale de mairie.

1- Élection du secrétaire de séance

Mr le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Mme FRANCHET Véronique se propose. Mr le Maire soumet sa candidature au vote

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Mme FRANCHET est élue secrétaire de séance

2- Approbation PV du 06 juillet 2026

Mr MOREAU demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 juillet 2026. Le conseil n'a pas de remarques concernant ce PV.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

3- Finances : créance de mise en non-valeur *(Annexe 1 au procès-verbal)*

Mr MOREAU annonce au conseil que la trésorerie a envoyé un mail concernant des créances à mettre en non-valeur. Cette liste doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal en vue de son acceptation, totale ou partielle.

Ces dépenses correspondent à des sommes de la cantine non payée. Cette somme correspond à deux familles qui n'ont pas payées la cantine en 2025. Au vu des montants, il est possible que cela soit également un oubli car ces familles ont toujours payé jusqu'à présent.

Mr VIENNE demande pourquoi la commune ne relance pas les familles. Mr MOREAU répond que la commune n'a pas la compétence pour le faire car ce n'est pas elle qui traite les paiements. Seule la trésorerie peut le faire mais au vu des sommes (26,40€ et 5,10€), le prix de recouvrement serait trop élevé. Il demande si ces familles sont toujours sur Virson. Mr MOREAU répond qu'une des familles a toujours son enfant sur Virson et l'autre non. Mr le Maire ajoute que l'inscription de l'enfant ne peut pas être liée à ce non-paiement car les enfants ne peuvent pas être responsables du non-paiement des parents.

Les élus se demandent si en acceptant cette mise en non-valeur, cela ne permet pas aux autres familles de ne pas payer.

Mr le Maire explique que pour des sommes plus importantes la trésorerie fait le nécessaire pour recouvrer les montants.

Mr MOREAU rappelle que le conseil peut choisir de rejeter cette demande de non-valeur mais devra justifier sa décision. Ici, la procédure de recouvrement est trop onéreuse comparée aux sommes perdues.

Il propose donc d'accepter cette créance de mise en non-valeur pour un montant total de 31,50€.



Après avoir délibéré,

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil accepte la mise en non-valeur pour un montant de 31,50€

4- Réseaux : signature de la convention avec Orange pour l'effacement des réseaux dans le lieu-dit les Roulières (Annexe 2 au procès-verbal)

Mr MOREAU rappelle que la commune de Virson a demandé au SDEER l'effacement des réseaux dans le Hameau « Les Roulières ». L'entreprise SOMELEC, chargée de l'étude, a adressé le dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public à la société ORANGE afin de réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le périmètre de pré-étude étant suffisamment précis, ORANGE demande à la commune de Virson de signer une convention de travaux pour formaliser les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. Cette convention précise l'effacement des réseaux pour le chemin du Ruisseau, situé aux Roulières.

Mr MOREAU présente la convention (Annexe 2).

Mme ARNOULD demande pourquoi seulement le chemin du Ruisseau ? elle ajoute qu'il manque le chemin de l'avenir, le chemin du marais, le chemin du tilleul.

Mr MOREAU répond qu'il va se renseigner sur ce point.

Mr VIENNE demande le montant des travaux pour l'enfouissement des réseaux aux Haies.

Mr MOREAU répond ne pas avoir la somme maintenant. Il faut reprendre les factures et les subventions. Il reviendra vers le conseil quand il aura cette information.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour accepter la convention entre l'entreprise ORANGE et la commune de Virson.

Après en avoir délibéré,

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

5- Voirie : Choix des luminaires situés au Bois de l'Encens (Annexe 3 au procès-verbal)

Le SDEER a contacté la commune afin de faire un choix sur les luminaires qui seront installés au Bois de l'Encens. Mr le Maire propose 3 modèles au conseil

Mme MABILAT demande les tarifs. Mr MOREAU donne les tarifs suivants mais précise que les tarifs restent approximatifs car le SDEER doit procéder à un marché :

Lanterne DEIKO : aux alentours de 370 €

Lanterne LUMADA : aux alentours de 290 €

Lanterne SERA 2 : aux alentours de 345 €

Mr MOREAU ajoute que le luminaire Lumada se trouve déjà aux haies. Il ajoute également la possibilité d'ajouter des prises sur certains luminaires afin de pouvoir mettre des décorations de Noël dans les hameaux.

Le conseil choisit les luminaires LUMADA.



6- Environnement : délibération concernant le développement éolien sur le territoire communal

Mr MOREAU a été contacté pour la société Volkswind pour l'implantation d'éoliennes sur la commune. Mr le Maire aimerait discuter avec le conseil afin de connaître sa position avant d'accepter ou non ce rendez-vous. Il ajoute que le conseil n'est pas obligé de prendre une décision aujourd'hui mais qu'il est important d'avoir le point de vue des élus afin de donner une suite aux futures demandes de rendez-vous.

Mr MOREAU ajoute que la communauté de commune Aunis sud n'est pas favorable à plus de projets éoliens sur son territoire car il y déjà 50 éoliennes sur le territoire, ce qui représente plus que le nombre maximum imposé par l'état. De plus, la production d'énergie est plus importante que la consommation.

Mr AUMAND apporte au conseil des éléments supplémentaires. Il explique que l'installation d'éoliennes apporte une recette aux communes, communautés de communes et au département. Cet IFER se répartit de la façon suivante : 20% pour les communes, 30% pour les départements et 50% pour les communautés de communes.

Mr MOREAU explique qu'il serait essentiel de demander l'avis des habitants concernés avant toute décision. Cependant, il est également important de prendre en compte les recettes que peuvent apporter l'installation de ces éoliennes. Mais, il manque des informations sur l'installation des éoliennes en général.

Mr MOREAU propose un tour de table afin que les élus puissent donner leur avis :

- Mr BONNAUD n'est pas forcément pour car il n'y a pas suffisamment de recul sur la santé et l'environnement.
- Mr VIENNE : n'est pas fermé à toutes propositions. Mais il est important d'avoir plus d'informations sur le projet. De plus les habitants devront être consultés pour toutes décisions.
- Mr AUMAND : n'est ni pour, ni contre. Il a déjà une vue sur les éoliennes de Chambon. Le côté financier pour la commune est intéressant mais la population devra être consultée avant toutes décisions.
- Mr PENON : ne se prononce pas.
- Mme FRANCHET : il faut discuter avec les habitants, les consulter.
- Mme GOUINEAU : il manque des éléments pour prendre une décision. Cependant, les habitants devront être consultés.
- Mr DISPLAN : il faut voir ce qui peut être fait. Consulter les habitants.
- Mme ARNOULD : verra les éoliennes de chez elle. Il faut voir ce qui est proposé, s'il est possible de négocier. Consulter les habitants.
- Mme AUDIART : il faut prendre en compte le bien-être de la commune, voir ce qui est proposé. Consulter les habitants.
- Mme MABILAT : n'est ni pour, ni contre. Aimerais plus d'informations pour pouvoir se prononcer.

- Mr AMICE-NOCQUET : n'est ni pour, ni contre. Aimerais plus d'informations pour pouvoir se prononcer. Au niveau de la CDC, il rappelle qu'il y a 50 éoliennes et elles produisent plus que ce qui est consommé.

Au vu des discussions avec les élus, Mr MOREAU propose de recontacter la personne de cette société afin de convenir un rendez-vous avec les élus pour pouvoir avoir plus d'informations.

7- Eau 17 : Présentation des rapports Eau 17 de l'année 2025 (Annexes 4 au procès-verbal)

Mr MOREAU explique au conseil qu'Eau 17 a envoyé son rapport pour l'année 2025. Ce rapport doit être présenté au conseil mais il n'a pas besoin de prendre une délibération.

Il présente les synthèses annexées au procès-verbal.

8- Questions diverses

Travaux école

Mr MOREAU explique au conseil que les sanitaires du nouveau bâtiment sont presque finis. En effet, il reste les parois avec les portes. Il y a eu une erreur dans la préparation de la commande, ce qui explique ce retard. Cependant, cela devrait arriver pour les vacances d'octobre.

Mr MOREAU informe le conseil que la commission bâtiment s'est réunie. Il propose au conseil d'installer une clim dans la salle de garderie afin d'avoir une pièce fraîche en cas de canicule. Mr le Maire a demandé 2 devis, mais ces derniers doivent être peaufinés. Il rappelle qu'une subvention de EDF peut être demandée avant le 30/06/2027 afin de climatiser des salles dans les écoles. Cette aide peut aller jusqu'à 10 000€.

Référents aléa climatique

Mr MOREAU informe le conseil que ENEDIS demande deux référents aléas climatiques. Il s'est proposé pour être le 1^{er} et demande au conseil un volontaire.

Mr PENON se propose.

Mr PENON et Mr MOREAU seront donc les deux référents aléas climatiques.

Réseau téléphonique de la commune : (Annexe 5 au procès-verbal)

Mr AMICE-NOCQUET informe avoir contacté plusieurs opérateurs téléphoniques afin de faire des économies à la commune et garantir les mêmes services.

Il s'avère que l'opérateur Free Pro est le plus intéressant pour la commune.

Le technicien viendra lundi 05/10/2026 afin d'installer le matériel.

Une nouvelle ligne portable sera mise en place pour le maire, cela sera une ligne d'astreinte en cas de fermeture de la mairie.

Octobre rose

Mme ARNOULD informe qu'une marche rose aura lieu sur Virson le dimanche 04/10/2026. Le départ se fera à la mairie à 10h00. Les dons seront reversés à l'association ISCM 17 (Institut du sein de Charente-Maritime). Le parcours fait 4,382km.

Conseil municipal des jeunes

Mme ARNOULD informe le conseil qu'il y a 5 dossiers de candidatures. Les jeunes ont entre 11 et 15 ans.

Café citoyen (Annexe 6 au procès-verbal)

Mr MOREAU rappelle au conseil, que le 26/09/2026 s'est déroulé le café citoyen pour les habitants du Pas du Clerc. Environ 10 personnes étaient présentes.

Il a été étudié une modification de sens de circulation dans la rue du Pas du Clerc.

Le plan proposé est projeté à l'écran. Des panneaux seront achetés et un essai sera fait avant la mise en place définitive de ce nouveau sens de circulation.

Nouveaux arrivants

Mme MABILAT informe que le livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sera envoyé aux différents élus afin qu'ils vérifient si les informations sont correctes, s'il y a des corrections, des ajouts etc....

Cérémonie du 11 novembre 2026

Mr AMICE-NOCQUET informe le conseil que depuis cette année, l'éducation nationale impose aux établissements d'enseignement l'organisation d'une cérémonie pour le 11 novembre. Cette obligation est valable pour les élèves à partir du CM1. L'école de Virson étant une école maternelle, il n'y a pas d'obligation pour les enseignants de mettre en place quelque chose. Il a été proposé aux enseignants d'apprendre la marseillaise aux enfants de l'école, afin qu'ils puissent venir le 11 novembre chanter avec l'association la chorale à travers chant. L'école a refusé cette proposition en raison de l'âge des enfants.

Il sera cependant demandé aux jeunes du conseil municipal de venir ce jour-là.

Demandes diverses des habitants

Mme AUDIART demande :

- La possibilité de mettre des sacs à crottes sur la plaine de jeux
- Un banc devant l'école pour attendre le bus

Mme GOUINAUD demande s'il est possible de mettre un miroir de l'autre côté de la place du canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

Le Maire,
Richard MOREAU

Numérotation des extraits de délibérations

- 1- D2026_34 Finances : Créance de mise en non-valeur
- 2- D2026_35 Réseaux : signature de la convention avec Orange pour l'effacement des réseaux dans le lieu-dit les Roulières

Affiché le 05/10/2026

